

CGT- FINANCES LOIRET

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis ce lundi 5 mai pour travailler ensemble en harmonie afin de d'appliquer et faire respecter les décisions prises en CHS-DI, notamment la note d'orientations nationales en hygiène, sécurité et prévention médicale pour 2008.

Les mandatés CGT-Finances, ont accepté auprès de leur organisation syndicale de remplir pleinement ce mandat et d'en rendre compte auprès des personnels, aux différentes structures syndicales locales, régionales, nationales.

A ce titre nous avons diverses observations à formuler sur le fonctionnement du CHS-DI du Loiret.

Tout d'abord, nous vous rappelons que:

- la jurisprudence confirme la responsabilité de l'employeur, en remplaçant la traditionnelle obligation de moyens par une obligation de résultats dans la protection de la santé de ses employés.

- l'évaluation et la prévention des risques professionnels exigent le rapprochement de tous les acteurs qui concourent à la santé au travail, y compris les partenaires sociaux.

Ensuite, le déroulement et la tenue des débats ne sont pas entièrement satisfaisants:

- manque de confiance entre les membres du CHS-DI, et nous prenons comme exemple la communication sur les divers travaux immobiliers qui est carrément insuffisante.

- le plus souvent, nous avons les plans des nouvelles constructions quand celles-ci sont en cours d'achèvement. Ceci ne nous permet pas de mettre pleinement en œuvre notre rôle d'acteur hygiène et sécurité.

Enfin, conformément à la note d'orientation de 2008, les Directions doivent fournir préalablement aux débats les échéanciers prévisionnels des travaux et les plans de prévention. Une consultation de tous les acteurs préventeurs doit avoir lieu **avant d'engager tous travaux**. Or, le suivi des chantiers et les programmes immobiliers ne nous sont présentés qu'oralement par les différents services et parfois une fois les travaux déjà engagés.

En ce qui concerne la question de l'éclairage, la note d'orientation demande d'associer en amont tous les acteurs de la prévention afin d'éviter les erreurs de conception qui nécessitent ensuite des corrections souvent onéreuses à mettre en œuvre. Ce n'est pas le cas à ce jour et le CHS DI pallie ce manquement.

Également, nous vous rappelons que l'**objectif de qualité de vie au travail est fixé aux employeurs** comme défini dans la note visée supra.

Au premier rang des priorités doit figurer l'amiante et les CMR (Cancérogènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction). Dans ce cadre, nous aimerions savoir où en est le suivi « amiante » dans le Loiret, et plus particulièrement à Gien et Montargis.

Un autre axe est le développement durable, qu'en est-il dans le Loiret ?

Il y a une augmentation de l'expression «d'une souffrance mentale» lors des consultations médicales au niveau national. Cette souffrance est due en partie aux charges de travail qui n'iront pas en diminuant avec les années à venir et aux restructurations successives. Qu'en est-il du repérage, de l'analyse des situations dans le Loiret ? Les différentes causes et leurs interactions ?

Un autre sujet mériterait toute l'attention des membres du CHS. Il s'agit des exercices d'évacuation incendie qui doivent être systématiquement assurés, et les compte-rendus de leur déroulement obligatoirement transmis et débattus en CHS, ce qui n'est hélas, rarement le cas.

Dans les dysfonctionnements remarqués, nous notons que certaines fiches de suivis n'étaient pas à jour lors de la dernière séance plénière. Une plus grande responsabilité des directions, lors de leurs demandes de prises en charge des différents travaux et achats, permettrait au CHS d'établir sereinement et en toute connaissance de cause un tableau des priorités des dépenses, *au lieu de vouloir seulement dépenser les crédits du CHS-DI tous azimuts.*

Depuis le 1er janvier 2008, chaque responsable de service a dû établir son document unique de prévention des risques professionnels, et le programme de prévention en découlant.

Ce document après concertation au sein des services, doit être transmis au CTP et pour avis au CHS-DI. Une présentation de la méthode devait être inscrite à l'ordre du jour d'un CHS du 1er trimestre 2008 !

Nous voudrions savoir, Monsieur le Président, pourquoi notre CHS qui était exemplaire, et reconnu comme l'un des meilleurs dans son fonctionnement, produit maintenant des dysfonctionnements et des écarts par rapport aux consignes, nous mettant parfois en dehors de la réglementation en vigueur, au détriment de nos collègues.

Les représentants CGT FINANCES

Orléans le 5 mai 2008